

Vernaison, le 04 juin 2014

Monsieur André VAGANAY

Maire

Place du 11 novembre 1918

69390 VERNAISON

Monsieur le Maire,

Je me permets de réagir suite aux deux derniers Conseils Municipaux et aux informations ou explications que vous donnez concernant la situation financière de la commune ou encore à propos du budget annexe pour l'aménagement du quartier du Péronnet.

Il me paraît paradoxal de qualifier de « mauvaise » la situation financière de la commune au moment où vous faites voter le compte administratif 2013 avec un excédent de fonctionnement de plus de 190 000,00 € et d'investissement de 41 770,00 €.

Si vous prenez soin de préciser que ces comptes ne sont pas les vôtres, soyez rassuré, je les assume totalement.

Depuis 2001, et particulièrement ces 6 dernières années, j'ai toujours rappelé que Vernaison n'était pas une commune riche et que, si l'équilibre financier était fragile, nous le maîtrisions parfaitement.

Ainsi, durant 13 ans, nos budgets étaient équilibrés sans avoir besoin d'augmenter les impôts tout en ayant des services mis à la disposition de la population que beaucoup de communes nous envient.

Voilà que subitement « la situation financière serait mauvaise ».

Dès le lendemain des élections municipales, je vous ai contacté pour vous proposer de vous rencontrer afin de faire un point précis sur tous les dossiers en cours avant que vous ne preniez vos fonctions.

Je tiens à vous rappeler qu'en 2001, l'ancienne municipalité (dont plusieurs membres appartiennent à votre équipe), n'avait pas souhaité en faire de même et avec mon équipe nous avons mis plusieurs mois à reconstituer l'ensemble des dossiers. Ce n'est pas ma conception de la démocratie.

C'est pourquoi, avant de quitter mes fonctions, j'ai tenu à rédiger un rapport détaillé, que je vous ai remis personnellement le vendredi 28 mars.

A cette occasion, je vous ai donné une information complète sur tous les dossiers en cours, en vous précisant que je me tenais à votre disposition pour tout renseignement qui vous paraîtrait utile pour le bon fonctionnement de la commune.

Lors de cette entrevue, je vous avais indiqué que la commune devait faire face à des difficultés temporaires de trésorerie compte tenu que le Conseil Général avait plus d'un an de retard pour le versement des subventions des exercices 2012 et 2013 et que le budget 2014 était largement engagé.

Je vous ai informé que nous venions de recevoir le lundi 24 mars les arrêtés départementaux d'attribution de subventions et que mes services avaient tout mis en œuvre pour constituer dans la semaine et déposer les dossiers nécessaires au versement de plus de 400 000,00 € de subventions du Département et de l'Etat.

Je vous avais précisé qu'il vous appartenait désormais d'activer les services départementaux.

De plus, je vous avais indiqué l'urgence qu'il y avait à voter le compte administratif de la commune, car le versement du FCTVA pour plus de 140 000,00 € était lié à la transmission des comptes en Préfecture.

Votre décision de ne voter le CA que fin mai va inévitablement retarder le recouvrement de la trésorerie correspondant au remboursement de la TVA 2013 sur les investissements éligibles.

De même, je vous avais conseillé d'intervenir auprès du Grand Lyon pour le versement anticipé de la première part de la dotation de solidarité (150 000 €) qui intervient chaque année en juin et que le Grand Lyon accepte d'anticiper sur demande.

Enfin, la SCCV 222 devait verser début avril le 3^{ème} acompte lié à la vente du terrain du Peronnet pour 120 000,00 € TTC.

Comme vous pouvez le constater, ce sont là aussi plus de 400 000,00 € de recettes qui devaient rapidement réduire les lignes de trésorerie.

Pour notre part, nous considérons qu'à l'automne 2014 ces lignes de trésorerie devaient être soldées, et qu'avant la fin de l'année, nous aurions reconstitué le fond de roulement de la commune.

Concernant le budget annexe ouvert pour l'ensemble des opérations du quartier du Peronnet, je suis surprise des termes employés par vous-même ou votre adjoint aux finances et repris dans la presse, à savoir : « emprunts fictifs » ou encore que « l'opération qui était soi-disant équilibrée ne l'est pas ».

Si votre municipalité a pris la décision de stopper les opérations en cours, dont celle des services techniques, permettez-moi de vous donner la réalité de nos prévisions budgétaires et en tout état de cause, de vous affirmer que ce budget annexe était parfaitement équilibré.

Je vous communique la note budgétaire que j'avais établie avec mon adjoint aux finances qui devait être transmise aux services concernés fin mars pour l'élaboration du Budget annexe 2014.

Comme vous pourrez le constater, cette opération qui s'étale sur trois exercices est équilibrée et ce budget annexe aurait été clos dans le courant du 2^{ème} semestre 2014, ainsi que la ligne de trésorerie qui a été prorogée de 6 mois.

De plus, vous avez indiqué en Conseil Municipal que la Caisse d'Epargne refusait de consentir l'emprunt de 300 000 € prévu pour ce budget, ce qui est très étonnant compte-tenu que celui-ci a été réalisé fin février !

Cet organisme bancaire avait d'ailleurs précisé que cet emprunt n'était pas excessif compte tenu du volume du budget global de cette opération, soit 1 025 000,00 €, soulignant qu'il permettait de financer les locaux techniques de la commune et de clore ce budget dans de bonnes conditions.

Si vous décidez de conserver cet emprunt dans le budget principal, vous devrez voter une subvention équivalente au profit du budget annexe. Dans le cas contraire, il s'en trouvera bien évidemment déséquilibré.

Vous devrez alors assumer la responsabilité de ce déséquilibre et non pas la reporter sur vos prédécesseurs en expliquant que vous êtes dans l'obligation de revendre les nouveaux locaux.

Concernant votre décision de vendre ces locaux, je tiens à vous donner mon sentiment.

La conception de cette opération, judicieusement couplée avec une opération immobilière, permettait à la commune de disposer de services techniques à un coût très raisonnable puisque l'achat des locaux et leurs aménagements étaient estimés à 410 000,00 € HT.

Je vous rappelle que la commune a vendu le terrain à l'aménageur 500 000,00 € HT.

Au terme de cette opération, la commune devait être dotée de locaux adaptés pour ses services pour une valeur réelle proche de 700 000,00 € HT. En effet, les locaux sont construits sur un terrain de 800 m² idéalement situé au centre de la commune et totalement indépendant de la copropriété voisine.

Enfin, si cette propriété sortait du patrimoine communal, la commune devrait reverser les subventions départementales qui étaient attachées à cette opération, conformément au règlement du Conseil Général. La commune devrait alors rembourser près de 250 000,00 € d'aides départementales.

Outre l'aspect financier catastrophique pour la commune, une telle décision serait d'autant plus aberrante que dans l'avenir, la commune devra de toute façon se doter de locaux neufs pour ses services techniques, tant ceux d'aujourd'hui sont vétustes et ne répondent plus aux normes en vigueur.

Les conditions du financement de cette opération particulièrement favorables ne se reproduiront probablement pas dans l'avenir et les subventions seront définitivement perdues.

De plus, votre décision reflète le non-respect du personnel communal qui travaille quotidiennement dans des locaux vétustes et insalubres.

Concernant l'audit que vous avez commandé et dont j'attends sereinement le résultat s'il est réalisé objectivement, il ne fera que confirmer le parfait équilibre des comptes de la commune, le niveau modéré des impôts locaux, la baisse régulière des dépenses qui compense l'augmentation de l'annuité de la dette. De plus, les charges de personnel correspondent à moins de 50 % du budget global de fonctionnement.

Concernant la dette communale que nous avons toujours assumée, si celle-ci est importante, l'annuité ne représente que 15% du budget de fonctionnement.

Enfin, je vous rappelle, que notre dette est assise sur des investissements (plus de 13 millions d'euros en 6 ans) qui mettent notre collectivité à l'abri des besoins pour les 20 ans qui viennent.

Ainsi, tout au long de votre mandat, et il en sera de même pour vos successeurs, vous n'aurez pas à investir dans des domaines aussi essentiels pour nos concitoyens que les écoles, la restauration scolaire, les espaces publics piétonniers sécurisés, l'enfance et la petite enfance, la protection contre les inondations, la culture, les équipements associatifs et bien d'autres.

Voilà ce que je tenais à préciser pour répondre à vos affirmations et écrits qui me paraissent plus partisans que le strict reflet de la réalité concernant la situation financière de la commune.

Il n'échappera à personne, que votre dramatisation disproportionnée, vous servira sans nul doute à justifier la probable augmentation des impôts en 2015.

Enfin, je vous serais reconnaissante d'assumer la responsabilité des conséquences de vos décisions qui me semblent bien hasardeuses et qui contribuent à mettre en péril l'équilibre de nos finances publiques.

En vous en souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Georgette PALLEJA



Georgette PALLEJA

99, route de Givors

69390 VERNAISON

BUDGET AMENAGEMENT QUARTIER DU PERONNET

Note à l'attention de la Direction Générale des Services et de
la comptabilité pour l'élaboration du BP 2014

EXERCICES	DEPENSES	RECETTES
CA 2012	485 360,00 € Acquisitions Berthier/maison Jamet : 465 000,00 € Frais divers (notaire – géomètre...) : 20 360,00 €	0
CA 2013	357 993,00 € Travaux démol, acq. Ravot, et frais divers : 201 493,00 € 1 ^{er} acompte acquisition services techniques : 156 500,00 €	595 000,00 € Vente appart. Berthier : 95 000,00 € Vente terrain SCCV 222 : 500 000,00 €
PROJET 2014	181 647,00 € 2 ^e acompte et solde achat services tech : 156 500,00 € Ligne trésorerie CE : 10 000,00 € Dépenses imprévues : 15 147,00 €	430 000,00 € Emprunt : 300 000,00 € * Vente partielle maison Berthier (AEA) : 100 000,00 € Si vente totalité maison Berthier (particulier) : + 30 000,00 €
BILAN	1 025 000,00 €	1 025 000,00 €

* L'emprunt de 300 000,00 € a été réalisé fin février et comptabilisé dans le budget principal dans l'attente du vote du BP 2014 du budget annexe. Dès le vote du budget annexe, il conviendra d'annuler le titre de 300 000,00 € au chapitre 16 du budget principal et de titrer cet emprunt sur le budget annexe.

Concernant les dépenses suivantes : 100 000,00 € (convention OPAC pour l'aménagement de l'ancienne épicerie du Péronnet) et 89 600,00 € HT (aménagement des services techniques), après vérification auprès des services de la trésorerie, ces dépenses relèvent du budget principal.